

Paraphe

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire
 M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
 M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
 Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI,
 Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Ne prennent pas part au vote :

Mme BATHILY, M. GOURVENEC, M. BRENOT

Absents représentés :

Mme DUBOIS	(procuration Mme. ARENOU)
Mme BAUDRY	(procuration Mme CHERGUI)
M. JALLOT	(procuration M. LONGEAULT)

Absente excusée :

Mme CHIARETTO

Absents :

M. CAMARA
 M. ALIMI
 Mme KHARJA
 Mme LARABI
 Mme SIRAS
 M. ODIRA

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026 – VERSEMENT D'AVANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2131-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le versement d'avances sur la subvention 2026 de plusieurs associations communales, dans l'attente de l'attribution de leur subvention définitive 2026, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics,

CONSIDERANT que ne prennent pas part au vote Fina BATHILY, Jean-Yves GOURVENEC, Jean-Luc BRENOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de verser des avances mensuelles aux associations suivantes à compter de janvier 2026 jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2025	AVANCE 2026 1/12ème
Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC)	130 000	10 830
Association ESPOIR	150 000	12 500
FRAEC	6 000	500
JUDO CLUB Chanteloup	9 500	792
USCV 78 (section foot)	80 000	6 667
Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS)	7 500	625
AJEIPS	23 000	1 917
Ecole du Cirque 100% humain	15 000	1 250

DIT que les avances versées seront déduites du montant global de la subvention annuelle des associations concernées.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

